



# Homologation des locaux de jeu

Ce document doit être rempli par, au moins, 2 membres du comité exécutif (\*), à chaque homologation de lieu de jeu pour un club qui souhaite participer au championnat cantonal de fléchettes traditionnelles organisé par la LNF (Ligue Neuchâteloise de Fléchettes).

## 1. Informations générales

Coordonnées du lieu de jeu		Contrôleurs & fonctions au comité
Description		
Adresse		
NPA et localité		
Prénom du responsable		
Nom du responsable		
Téléphone du responsable		
Téléphone contact lieu de jeu		

## 2. Détails de l'inspection

Pour les points qui ne sont pas détaillés dans cette liste, merci de vous référer au §8 du règlement de la SDA. La LNF se réserve le droit de ne pas homologuer des installations ou locaux et peut exiger des mesures d'aménagement pour assurer le bon déroulement des matchs.

Objet	Détails	Non conforme			
		Remise en conformité exigée	Dérogation du comité	Conforme	
#1 a Les positions de la cible et de la butée					
Remarques :					



## Homologation des locaux de jeu

<p>#1 b</p> <p>Les positions de la cible avec panneaux extérieurs</p>					
<p>Remarques :</p>					
<p>#1 c</p> <p>Les positions de la cible et de la butée</p>					
<p>Remarques :</p>					
<p>#1 d</p> <p>Les dimensions de la butée</p>	<p>La butée à, au minimum 35 mm et au maximum 55 mm de hauteur.</p> <p>Elle doit avoir au minimum 61 cm de longueur.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#1 e</p> <p>Hauteur</p>	<p>La hauteur sous-plafond doit être d'au minimum 2.40 mètres.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#2</p> <p>Visibilité et espace</p>	<p>Il ne doit y avoir aucun obstacle entre la cible et la butée.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#3</p> <p>Tableaux de note</p>	<p>Les cibles et leur tableaux doivent être fixés sur le même pan de mur.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#4</p> <p>Lumières</p>	<p>L'éclairage doit avoir au minimum 100W de puissance ou équivalent. Il ne doit y avoir aucune ombre de fléchettes sur la cible.</p>				
<p>Remarques :</p>					



## Homologation des locaux de jeu

<p>#5</p> <p>Nombre de pistes de jeu</p>	<p>Il doit y avoir au minimum 2 pistes de jeu par local.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#6</p> <p>Aération, ventilation fenêtres</p>	<p>Les locaux doivent pouvoir être aérés/ventilés.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#7</p> <p>Température et chauffage</p>	<p>La température ne doit pas être inférieure à 19°.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#8</p> <p>Non fumeur</p>	<p>Tous les locaux de jeux sont strictement non-fumeurs.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#9</p> <p>Places assises</p>	<p>Il doit y avoir autant de places assises que de personnes présentes.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#10</p> <p>Les sols</p>	<p>Les sols doivent être faits dans une matière qui n'abîme pas les fléchettes lorsqu'elles tombent.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#11</p> <p>Les cibles</p>	<p>Les cibles doivent être en bon état, sans bourelets ni fers cassés. Elles ne doivent pas être trop dures pour que les fléchettes tiennent correctement.</p>				
<p>Remarques :</p>					
<p>#12</p> <p>Toilettes</p>	<p>Des WC avec lavabo intérieurs et verrouillables doivent être présents et accessibles en tout temps.</p>				
<p>Remarques :</p>					



## Homologation des locaux de jeu

#13 Mise en conformité par la commission sécurité	Accès handicapés, rampes, éclairage...				
	Remarques :				
#14 Validation de la police du feu	Extincteurs, issues de secours...				
	Remarques :				

Date de l'homologation

Signatures des membres du comité